

C A N A D A

PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE MONTRÉAL

DOSSIER R-4167-2021

---

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

---

CAUSES TARIFAIRES 2021 ET 2022  
D'HYDRO-QUÉBEC TRANSÉNERGIE (HQT)

---

HYDRO-QUÉBEC  
En sa qualité de transporteur

Demanderesse

-et-

REGROUPEMENT POUR LA TRANSITION,  
L'INNOVATION ET L'EFFICACITÉ  
ÉNERGÉTIQUES (RTIEÉ),  
un Regroupement comprenant les organismes  
suivants : l'Association québécoise de lutte  
contre la pollution atmosphérique (AQLPA),  
Stratégies Énergétiques (S.É.), le Groupe  
d'Initiatives et de Recherches Appliquées au  
Milieu (GIRAM) et Énergie solaire Québec  
(ÉSQ).

Demandeur en Intervention

---

**DEMANDE D'INTERVENTION**

**Regroupement pour la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques (RTIEÉ)**

M<sup>e</sup> Dominique Neuman, LL. B.  
Procureur

Le 25 août 2021

*Régie de l'énergie - Dossier R-4167-2021*  
*Causes tarifaires 2021 et 2022 d'Hydro-Québec TransÉnergie (HQT)*

---

1 - Par la présente, le *Regroupement pour la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques (RTIEÉ)*, un Regroupement comprenant les organismes suivants : l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)*, *Stratégies Énergétiques (S.É.)*, le *Groupe d'Initiatives et de Recherches Appliquées au Milieu (GIRAM)* et *Énergie solaire Québec (ÉSQ)*, loge une demande d'intervention auprès de la Régie de l'énergie au dossier R-4167-2021 (Causes tarifaires 2021 et 2022 d'Hydro-Québec TransÉnergie (HQT)).

## **I NOM ET COORDONNÉES DES DEMANDEURS EN INTERVENTION**

2 - Les noms et coordonnées des demandeurs en intervention, pour fins de communication, sont les suivantes:

***Regroupement pour la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques (RTIEÉ)***

a/s M<sup>e</sup> Dominique Neuman, Procureur  
1535, rue Sherbrooke Ouest  
Rez-de-chaussée, local Kwavnick  
Montréal Qc H3G 1L7  
Téléphone: 514 903 7627  
Courriel: energie @mlink.net

## **II NATURE DE L'INTÉRÊT ET REPRÉSENTATIVITÉ DES DEMANDEURS EN INTERVENTION**

3 - La présente demande est logée par le *Regroupement pour la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques (RTIEÉ)*, un Regroupement comprenant les organismes suivants : l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)*, *Stratégies Énergétiques (S.É.)*, le *Groupe d'Initiatives et de Recherches Appliquées au Milieu (GIRAM)* et *Énergie solaire Québec (ÉSQ)*.

Les organismes constitutifs du Regroupement sont décrits en annexe à la présente.

### **III THÈMES QUI SERONT TRAITÉS DANS LA PREUVE OU LE MÉMOIRE DE L'INTERVENANT ET CONCLUSIONS RECHERCHÉES**

4 - Le Regroupement pour la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques (RTIÉÉ) cible sa présente demande d'intervention sur les sujets suivants au présent dossier. Il traitera de ces sujets dans sa preuve et son argumentation et recherchera les conclusions ci-après décrites. La description qui suit est exprimée au présent document pour une meilleure lisibilité mais est également reproduite dans le document Excel des sujets d'intervention, sur le format prescrit, lequel est joint à la présente

#### **3.1 LA PLANIFICATION DU RÉSEAU DE TRANSPORT, EN TENANT COMPTE NOTAMMENT DE L'ÉTAT DE LA CAPACITÉ DE TRANSFORMATION DES POSTES ET DE LA PRISE EN COMPTE DU NIVEAU ET DE LA LOCALISATION DES CHARGES INTERRUPTIBLES LOCALES**

**Intérêt du RTIÉÉ :** Nous avons participé à tous les dossiers antérieurs de la Régie sur la planification du réseau de transport, en tenant compte notamment de l'état de la capacité de transformation des postes. Le dépôt par HQT dans toutes ses causes tarifaires d'une planification décennale de son réseau est d'ailleurs le fruit d'une recommandation de SÉ et d'autres organismes environnementaux au dossier R-3401-98. De plus, la Régie, au dossier R-4147-2021, dans sa décision D-2021-105 (parag. 33,34), réfère au présent dossier la planification des charges qui sont directement raccordées au réseau du Transporteur et la planification de la prise en compte du niveau et de la localisation des charges interruptibles comprises dans la charge locale. Le RTIÉÉ continue de souhaiter que les investissements au réseau de transport soient suffisants pour lui permettre d'accomplir sa mission de fiabilité, sécurité et qualité du service, dans le souci des enjeux environnementaux, et aussi de lui permettre de réaliser des investissements visant à adapter le réseau à ce qui est « *normal* » d'y trouver en 2021 (au sens du « *développement normal d'un réseau de transport* » dans l'article 51 LRÉ), dont les équipements visant à faciliter les raccordements de parcs éoliens et solaires. Tout en faisant preuve de rigueur, le RTIÉÉ souhaite éviter la sous-planification ou le sous-investissement à ces égards.

**Conclusions recherchées :** Le RTIÉÉ posera des questions écrites et orales et formulera des recommandations visant à ce que les investissements au réseau de transport soient suffisants pour lui permettre d'accomplir sa mission de fiabilité, sécurité et qualité du service, dans le souci des enjeux environnementaux, et aussi de lui permettre de réaliser des investissements visant à adapter le réseau à ce qui est « *normal* » d'y trouver en 2021 (au sens du « *développement normal d'un réseau de transport* » dans l'article 51 LRÉ), dont les équipements visant à faciliter les raccordements de parcs éoliens et solaires. Tout en faisant preuve de rigueur, le RTIÉÉ souhaite éviter la sous-planification ou le sous-investissement à ces égards.

### **3.2 LE REPORT DES BILANS DE LA STRATÉGIE DE GESTION DES ACTIFS (SGA) ET DU MODÈLE DE GESTION DES ACTIFS (MGA)**

**Intérêt du RTIEÉ :** Nous avons participé aux dossiers antérieurs de la Régie sur ces sujets. Des bilans de la Stratégie de gestion des actifs (SGA) et du Modèle de gestion des actifs (MGA) auraient pu être utiles au présent dossier car ils pourraient aider à la planification du réseau (voir autre sujet) et aussi tester la validité des diverses propositions de facteurs X et S au mécanisme de réglementation incitative du Transporteur (voir autre sujet).

**Conclusions recherchées :** Le RTIEÉ examinera la possibilité que les bilans de la Stratégie de gestion des actifs (SGA) et du Modèle de gestion des actifs (MGA) soient au moins en partie utilisés au présent dossier d'une manière qui soit utile à la planification du réseau (voir autre sujet) et aussi pour tester la validité des diverses propositions de facteurs X et S au mécanisme de réglementation incitative du Transporteur (voir autre sujet).

### **3.3 LES FACTEURS X ET S DU MÉCANISME DE RÉGLEMENTATION INCITATIVE DU TRANSPORTEUR**

**Intérêt du RTIEÉ :** Nous avons participé à tous les dossiers antérieurs de la Régie sur le mécanisme de réglementation incitative du Transporteur (MRI). Le Transporteur redépose au présent dossier le rapport de son expert Brattle (dont il demande l'application immédiate aux facteurs X et S) et nous nous attendons à ce que l'AQCIE redépose au présent dossier son propre rapport d'expertise. Le RTIEÉ souhaite que les Facteurs X et S utilisés n'aient pas pour effet de baisser artificiellement la croissance interannuelle du revenu requis, amenant ainsi des coupures aveugles dans les dépenses de HQT. Le RTIEÉ souhaite d'abord que ces Facteurs X et S ne soient pas établis sur la base d'un balisage d'entreprises de transport électrique moins comparables et n'ayant pas les mêmes défis que HQT. Le RTIEÉ souhaite que ces Facteurs X et S soient adaptés de manière à tenir compte de facteurs non monétaires de fiabilité, de sécurité et qualité de service et de prise en compte des exigences environnementales. On voit par exemple que les expertises soumises n'ont absolument pas tenu compte, en marge de la productivité du comparatif ERCOT au Texas, des lacunes désastreuses que cette productivité a amené quant à la fiabilité, sécurité et qualité du service. Le RTIEÉ invitera la Régie à éviter que sa détermination des Facteurs X et S applicables comporte une telle erreur méthodologique. De plus, les deux rapports d'expertise comportent une quantité inouïe de choix tout à fait arbitraires (incluant des quantifications arbitraires) qui ne semblent pas plus éclairées que les choix arbitraires que la Régie pourrait elle-même effectuer en déterminant les Facteurs X et S sur la base de son propre jugement. Le RTIEÉ souhaite éviter que des Facteurs X et S trop restrictifs n'amènent des coupures aveugles dans les budgets du Transporteur et nuisent à sa capacité d'accomplir sa mission de fiabilité, sécurité et qualité du service, dans le souci des enjeux environnementaux.

**Conclusions recherchées :** Le RTIEÉ proposera que les Facteurs X et S soient basées sur les considérations qui précèdent et qui s'inscrivent en continuité avec toutes nos recommandations antérieures lors de tous les dossiers précédents sur le mécanisme de réglementation incitative du Transporteur (MRI).

### **3.4 LES INDICATEURS DE PERFORMANCE DU TRANSPORTEUR**

**Intérêt du RTIEÉ :** Nous avons participé à plusieurs dossiers antérieurs de la Régie sur les indicateurs, tant aux fins d'évaluation générale du Transporteur qu'aux fins du Mécanisme de réglementation incitative (MRI). Nous favorisons des indicateurs discriminants, c'est-à-dire qui soient conçus de manière à ce que le Transporteur n'ait pas toujours la meilleure note possible. Nous sommes par ailleurs toujours particulièrement soucieux que le réseau de transport électrique soit fiable et de qualité (ceci afin d'éviter que des clients non captifs se tournent vers des énergies plus polluantes).

**Conclusions recherchées :** Le RTIEÉ est préoccupé par la baisse de qualité des résultats de plusieurs des indicateurs de performance liés à la fiabilité et à la qualité du service. Il cherchera à obtenir davantage de précisions du Transporteur à ce sujet et examiner ces informations en lien avec la planification des investissements prévus au réseau (voir autre sujet) et avec divers incitatifs pouvant mener à une meilleure performance. Par ailleurs, nous recommanderons qu'aux fins du MRI, les indicateurs soient davantage discriminants de manière à ce que le Transporteur n'obtienne pas automatiquement 100% sur tous.

### **3.5 LES AJUSTEMENTS AUX CONDITIONS DE SERVICE DONT LE CALCUL DE LA CONTRIBUTION DU TRANSPORTEUR AU COÛT DES AJOUTS SUR LE RÉSEAU (L'APPENDICE J DES TARIFS ET CONDITIONS), LA MODIFICATION DES CATÉGORIES D'INVESTISSEMENT ET L'ADAPTATION AUX RACCORDEMENT DE PARCS ÉOLIENS ET SOLAIRES ET AUX NOUVELLES TECHNOLOGIES**

**Intérêt du RTIEÉ :** Le Transporteur propose différentes modifications aux Tarifs et conditions amenées par les raccordements de parcs éoliens et solaires, notamment afin de tenir compte que de tels raccordements au réseau s'effectuent au moyen d'onduleurs; le Transporteur propose à ce sujet des modifications aux règles relatives au Réglage de vitesse (régulation de fréquence primaire) aux fins de limiter les variations de fréquence. Le Transporteur propose également des modifications au calcul de sa contribution du transporteur au coût des ajouts sur le réseau, susceptibles d'affecter l'intégration de parcs éoliens et solaires. Enfin, le Transporteur propose de remodifier les définitions des catégories d'investissement qui viennent pourtant d'être examinées au Dossier R-3888-2014. Le RTIEÉ souhaite s'assurer que les Tarifs et conditions soient correctement adaptées aux raccordements de parcs éoliens et solaires et permettent d'offrir aux producteurs une contribution adéquate de la part du Transporteur et aussi d'incorporer de nouvelles technologies qui aideront le réseau à accueillir plus aisément de telles sources de production, avec moins d'impact sur le réseau. Nous avons participé à plusieurs dossiers antérieurs de la Régie sur chacune de ces questions.

**Conclusions recherchées :** Tel qu'indiqué ci-dessus, nous avons participé à plusieurs dossiers antérieurs de la Régie sur chacune de ces questions. Le RTIEÉ souhaite s'assurer que les Tarifs et conditions soient correctement adaptées aux raccordements de parcs éoliens et solaires et permettent d'offrir aux producteurs une contribution adéquate de la part du

Transporteur et aussi d'incorporer de nouvelles technologies qui aideront le réseau à accueillir plus aisément de telles sources de production, avec moins d'impact sur le réseau. Le RTIEÉ est aussi particulièrement préoccupé quant au caractère vague des 3 catégories d'investissements ne générant pas de revenus, puisque ceux ayant trait à la fiabilité du réseau, à la continuité du service, à la qualité de l'onde ou au rendement d'un équipement peuvent, parfois au gré du Transporteur, être classées dans l'une ou l'autre de ces trois catégories. Ceci étant dit, comme cela fut déjà plaidé antérieurement, le RTIEÉ favorise l'inclusion dans la catégorie Maintien et amélioration de la qualité du service (payable par la masse de la clientèle) d'investissements de ceux visant à adapter le réseau à ce qui est « normal » d'y trouver en 2021 (au sens du « *développement normal d'un réseau de transport* » dans l'article 51 LRÉ), dont les équipements visant à faciliter les raccordements de parcs éoliens et solaires.

#### **IV LA MANIÈRE DONT L'INTERVENANT ENTEND PRÉSENTER SA PREUVE ET SON ARGUMENTATION**

5 - Le *Regroupement pour la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques (RTIEÉ)* participera aux demandes de renseignements écrites à Hydro-Québec. Il déposera ensuite une **preuve** sur les sujets énoncés plus haut et pourra loger des **demandes de renseignements écrites aux autres participants** quant à leurs propres preuves. Cette preuve sera présentée oralement lors de toute **audience** qu'il plaira à la Régie de convoquer, et nous pourrons également alors poser des **questions orales à Hydro-Québec et aux autres participants**. Puis, une argumentation sera présentée selon les modalités qui seront fixées par la Régie.

#### **V BUDGET PRÉVISIONNEL DE PARTICIPATION**

6 - Le *Regroupement pour la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques (RTIEÉ)* demandera, à un stade ultérieur, le remboursement de ses frais au présent dossier et dépose à cette fin un budget prévisionnel de participation.

**PAR CES MOTIFS, PLAISE À LA RÉGIE :**

**ACCUEILLIR** la présente demande d'intervention du *Regroupement pour la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques (RTIEÉ)* au présent dossier.

Montréal, le 25 août 2021



Dominique Neuman  
Procureur du *Regroupement  
pour la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques (RTIEÉ)*



**ANNEXE**  
**LES ORGANISMES CONSTITUTIFS DU DEMANDEUR EN INTERVENTION, LE**  
**REGROUPEMENT POUR LA TRANSITION, L'INNOVATION**  
**ET L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUES (RTIÉE)**

**1. Interventions antérieures**

*Stratégies Énergétiques (S.É.), l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA), le Groupe d'initiatives et de recherches appliquées au milieu (GIRAM) et Énergie solaire Québec (ÉSQ) représentent une tendance modérée au sein du milieu environnemental québécois.*

*Le Regroupement pour la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques (RTIÉE), constitué de Stratégies Énergétiques (S.É.), de l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA), du Groupe d'initiatives et de recherches appliquées au milieu (GIRAM) et Énergie solaire Québec (ÉSQ) a pris part à plusieurs dossiers devant la Régie de l'énergie, dont le dossier R-4043-2018 relatif au Plan directeur 2018-2023 de Transition Énergétique Québec (ÉSQ), le dossier R-4110-2019 relatif au Plan d'approvisionnement 2020-2029 d'Hydro-Québec Distribution (HQD) et le dossier R-4150-2021 relatif aux investissements d'Énergir à Richmond (nouveau paradigme suite aux politiques gouvernementales).*

*Stratégies Énergétiques (S.É.), l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et le Groupe d'initiatives et de recherches appliquées au milieu (GIRAM) prennent part conjointement au dossier R-4008-2017 relatif à l'achat et à la vente de gaz naturel renouvelable par Énergir. Elles ont pris part conjointement au dossier d'amélioration des technologies de l'information chez Énergir visant notamment à améliorer la gestion des programmes en efficacité énergétique. Elles ont également pris part conjointement au dossier relatif à l'extension du réseau de Gazifère à Thurso, notamment afin de permettre la conversion au gaz naturel de l'usine Fortress.*

*Stratégies Énergétiques (S.É.) et l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) ont aussi plusieurs fois été assistés d'Énergie solaire Québec (ÉSQ) dans la préparation de leurs interventions relatives à l'électricité solaire chez Hydro-Québec, notamment au dossier R-3551-2004 sur l'autoproduction, alors que le président d'Énergie solaire Québec (ÉSQ) agissait comme témoin de Stratégies Énergétiques (S.É.) et de l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA). De plus, le président d'Énergie solaire Québec participe régulièrement comme témoin de SÉ et de l'AQLPA dans de nombreux dossiers devant la Régie de l'énergie, notamment quant à Hydro-Québec TransÉnergie (HQT).*

*L'AQLPA et Stratégies énergétiques (S.É.) ont pris part conjointement à de nombreux dossiers de la Régie de l'énergie depuis une vingtaine d'années, y compris de nombreux dossiers d'Hydro-Québec Distribution, d'Énergir (anciennement Gaz Métro) et de Gazifère inc. où furent traités leurs tarifs, leurs programmes et mesures en transition, innovation et efficacité énergétiques et leurs plans d'approvisionnement, de même qu'au dossier du Plan d'ensemble*

2007-2010 de l'ancienne *Agence de l'efficacité énergétique (AEE)*. Elles ont également pris part à diverses activités et forums relatifs à la mise en œuvre du Protocole de Kyoto au Canada et au Québec. Elles sont des organisations non gouvernementales environnementales (ONGE) ayant notamment eu le statut d'observateur à la *11<sup>e</sup> Conférence des parties à la Convention-cadre sur les changements climatiques (COP-11)* qui s'est tenue à Montréal du 28 novembre au 9 décembre 2005. À cette occasion, elles avaient organisé, conjointement avec d'autres partenaires, une conférence d'experts internationaux sur la géothermie, ainsi qu'à l'installation d'une maisonnette chauffée à la géothermie à proximité du site de la Conférence.

Dans sa décision D-2000-138, la Régie a souligné que "*S.É. a su démontrer à la satisfaction de la Régie la pertinence de ses interventions dans les dossiers ayant un impact sur le développement durable.*" (p.8).

Dans sa décision D-2002-171 au dossier R-3490-2002, la Régie souligne que "*S.É. présente un point de vue nuancé de l'intérêt public et du développement durable qui peut éclairer la Régie*" (p. 7).

## **2. *L'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)***

L'AQLPA est l'un des plus anciens organismes environnementaux du Québec, ayant été fondée en 1982 comme corporation sans but lucratif suivant la partie III de la *Loi sur les compagnies*.

Elle a pour objet de favoriser et promouvoir des politiques, des décisions, des actions, des aménagements et des idées conformes au principe du développement durable.

L'AQLPA a participé à de nombreuses audiences publiques et consultations relatives au développement énergétique au niveau pan-canadien ainsi qu'au Québec, afin de renforcer les instruments réglementaires et les instruments de planification et afin de favoriser une stratégie de gestion à long terme des choix énergétiques incluant le développement de sources d'énergie moins polluantes, la conservation et l'efficacité énergétique.

L'AQLPA a développé au Québec des approches innovatrices dans l'atteinte d'objectifs environnementaux par des instruments incitatifs, fondés sur le partenariat (Projet *Un air d'avenir* favorisant l'inspection, l'entretien et l'efficacité énergétique des véhicules routiers au Québec). Elle a réalisé des interventions relatives à l'*Accord Canada-États-Unis-Unis sur la pollution transfrontière* et d'autres accords internationaux relatifs à la qualité de l'atmosphère. Elle a été particulièrement active au cours des différents débats publics sur les politiques énergétiques et politiques de réduction des émissions de gaz à effet de serre au Canada et au Québec au cours de la dernière décennie.

### **3. Stratégies Énergétiques (S.É.)**

*Stratégies Énergétiques (S.É.)* est un organisme non-gouvernemental à caractère environnemental, fondé en janvier 1999, comme corporation sans but lucratif suivant la partie III de la *Loi sur les compagnies*.

Elle a pour mission de promouvoir les objectifs du développement durable dans les domaines de l'énergie, de la gestion des ressources, de l'aménagement du territoire et des transports, en favorisant une planification stratégique harmonisant les considérations environnementales, énergétiques, sociales et économiques, d'une manière équitable entre les générations et entre les nations. Cette mission est accomplie au moyen d'interventions publiques, de recherches et de communications.

*Stratégies Énergétiques (S.É.)* vise à développer des outils stratégiques de planification et de décision intégrant l'ensemble des filières de production énergétique desservant le marché, les perspectives de recherche-développement, les profils de consommation interne et les échanges nord-américains, suivant les principes du développement durable exprimés par le *Rapport de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement (Rapport Brundtland)* de 1987, "*Notre avenir à tous*". Dans cette perspective, *Stratégies Énergétiques (S.É.)* examine les possibilités offertes non seulement par les instruments réglementaires directifs, mais également par des instruments incitatifs.

*Stratégies Énergétiques (S.É.)* a également pris part à de nombreuses audiences publiques et consultations relatives au développement énergétique au niveau pan-canadien ainsi qu'au Québec. Elle a notamment pris part au *Processus national sur les changements climatiques* ainsi qu'au *Mécanisme québécois de concertation sur les changements climatiques*, deux processus gouvernementaux de concertation mis sur pied en vue de préparer la mise en œuvre du *Protocole de Kyoto*.

#### 4. Le Groupe d'initiatives et de Recherches Appliquées au Milieu (GIRAM)

Actif depuis février 1983, le *Groupe d'initiatives et de recherches appliquées au milieu (GIRAM)* est un groupe entièrement bénévole qui vise à informer et mobiliser la communauté locale, régionale et nationale autour d'enjeux spécifiques à sa triple mission : la protection de l'environnement, l'aménagement durable du territoire et la mise en valeur du patrimoine national, et les choix de société sur lesquels ceux-ci se fondent.

Dans la poursuite de cette mission, il produit des études, assure une veille constante des activités industrielles locales, régionales et nationales. Il fait connaître les conclusions de ses recherches par le biais de mémoires, de publications, d'assemblées d'information et d'animation, d'expositions et d'autres moyens connexes. Il souhaite ainsi que ses travaux et activités entraînent des retombées positives pour son milieu en y apportant l'aide et le soutien nécessaires aux différents intervenants. Il contribue notamment à l'éducation relative à l'environnement de la population en général et des divers intervenants du milieu.

Au cours des dernières années, l'organisme a fortement défendu les énergies renouvelables et l'innovation technologique en matière énergétique. Il s'est aussi fait connaître comme chef de file de l'opposition citoyenne au projet de terminal méthanier Rabaska à Lévis, sa mobilisation contre le projet d'oléoduc Énergie Est et dans les dossiers de transport et d'entreposage de matières dangereuses et d'usage de sources énergétiques plus polluantes.

Le GIRAM possède une expérience spécifique quant aux enjeux des choix en transition, innovation et efficacité énergétiques. Quant à cette expertise spécifique du GIRAM, nous soulignons ce qui suit :

- Le GIRAM est un membre actif du *Front commun pour la transition énergétique* au Québec, qui a réalisé de multiples interventions quant à la transition énergétique au Québec et au choix des filières.
- Au dossier R-4043-2018 relatif au Plan directeur 2018-2023 de Transition Énergétique Québec (TÉQ), le GIRAM a particulièrement contribué à soumettre des propositions de modifications aux programmes et mesures prévus (ou de nouvelles mesures) visant à accroître l'efficacité énergétique et accroître la conversion vers l'énergie électrique.
- Une représentante du GIRAM est membre du *Comité de liaison avec la communauté de la raffinerie Valéro*, de façon continue depuis sa mise en place en 2012. Voir à ce sujet le [rapport d'activités 2016-2017 du GIRAM](#) en sa section 3.
- Tel qu'il ressort de la [rétrospective 1983-2008 du GIRAM](#) présentée à l'occasion de ses 25 ans en 2008, le GIRAM s'est très activement impliqué et a formulé de multiples recommandations en vue d'orienter la fourniture de gaz naturel vers des sources environnementalement préférables, dont le biométhane et le biogaz, plutôt que vers le gaz de schiste. Voir le mémoire

du GIRAM au BAPE sur la question à [http://giram.ca/wp/wp-content/uploads/2015/06/Gaz-de-schiste\\_memoire-GIRAM\\_11NOV10.pdf](http://giram.ca/wp/wp-content/uploads/2015/06/Gaz-de-schiste_memoire-GIRAM_11NOV10.pdf) . Le GIRAM y soulignait notamment, avec justesse, que davantage d'emplois au Québec seraient créés par l'essor de la filière du biogaz que par celle du gaz de schiste.

## **5. Énergie Solaire Québec (ÉSQ)**

*Énergie Solaire Québec (ÉSQ)* est un organisme sans but lucratif indépendant et neutre promouvant les énergies renouvelables (solaire actif-photovoltaïque-solaire passif-éolien-microturbine hydroélectrique-géothermie-biomasse, etc.) au Québec depuis 1983. En assumant le rôle d'intermédiaire entre le consommateur/utilisateur public et les acteurs corporatifs, ÉSQ a pour mission primordiale d'informer, d'éduquer et de sensibiliser tous les Québécois et Québécoises à l'utilisation optimale des ressources énergétiques et de favoriser l'émergence au Québec de la filière des énergies vertes.

En regroupant sous une même bannière les utilisateurs et les principaux fournisseurs de biens et de services liés aux énergies renouvelables dans le domaine de l'énergie et du bâtiment, ÉSQ est devenu, au fil des ans, un acteur incontournable au Québec. Depuis 1990, ÉSQ est le seul OSBL à publier le Répertoire québécois des énergies renouvelables.

Depuis 1995, ÉSQ participe à de nombreuses expositions commerciales partout au Québec permettant à de nombreux Québécois de voir les plus récentes technologies vertes disponibles sur le marché et de les sensibiliser à l'usage des énergies renouvelables.

ÉSQ intervient régulièrement dans les débats publics sur l'énergie. Depuis 1997, elle organise de fréquentes activités (soupers solaires-cliniques solaires-ateliers solaires-excursions solaires, etc.) s'adressant à un public général ainsi qu'aux divers intervenants des secteurs de l'énergie et du bâtiment au Québec.

La participation d'Énergie solaire Québec (ÉSQ) au présent Regroupement permettra d'apporter une connaissance spécialisée et une expertise fondamentales sur les enjeux de l'intégration de la filière solaire à la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques au Québec, tant en réseau intégré qu'en réseaux autonomes d'Hydro-Québec Distribution.